

16 Avenue Alain Le Lay
29900 CONCARNEAU
Tel : 09 83 62 77 46
Tel : 07 63 60 29 29

3 Rue de Pont-Aven
29910 TREGUNC
Tel : 09 81 37 95 87
Tel : 07 63 60 29 29

18 rue Auguste Richard
29140 ROSPORDEN
Tel : 09 83 30 74 32
Tel : 07 63 60 29 29



ÉCOLE DE CONDUITE A2E

www.ecoledeconduitea2e.com

a2econcarneau@gmail.com

PERMIS B ANNULATION/RETOUR AU PERMIS CODE UNIQUEMENT

Frais de gestion	52 €
1 Heure Évaluation de départ	42 €
1 Kit de Fournitures Pédagogiques	42 €
Forfait Code en salle + Accès Pack web cours et tests illimités 7/7 et 24/24 (validité 6 mois)	240 €

376 €

Timbre fiscal obligatoire pour l'examen du code à la Poste: 30 €

Construction du permis (facultatif): 50 €

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

Photos d'identité ANTS avec signature numérique
2 enveloppes A5 en lettre suivie
Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport
Copie de justificatif de domicile (facture de moins de 6 mois :téléphone,gaz,électricité,eau)
Attestation d'hébergement signée par l'hébergeant(e) et l'hébergé(e) (si nécessaire)
Test psychotechnique
Visite médicale agréée médecin préfecture
Référence 7 en cas d'annulation de permis / Référence 44 en cas d'invalidation de permis (solde nul)
Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal signataire (si nécessaire)
Copie du certificat journée défense et citoyenneté (JDC) entre 17 ans révolus et 25 ans
Photocopie du permis AM (si obtenu)
Email et numéro de téléphone
Règlement à l'inscription de 376€ (chèque ou espèces)

**Inscription: comptez 1 heure pour l'inscription en agence.
Assurez-vous d'avoir tous les documents. A bientôt !**



QUALITÉ DES
FORMATIONS
AU SEIN DES ÉCOLES
DE CONDUITE

ÉCOLE DE CONDUITE A2E | 16 AVENUE ALAIN LE LAY, 29900 CONCARNEAU
Agrément E2102900030 | SARL A2E | Capital social 5000 € | Tel: 09 83 62 77 46 | Tel:07 63 60 29 29
Siret 75378582300026 | N° TVA FR70753785823 |Code NAF 8553Z | RCS 753785823 - Quimper
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53290952629 auprès du préfet de la région de Bretagne
www.ecoledeconduitea2e.com | a2econcarneau@gmail.com

Tarif valable jusqu'au 01/06/2022

RETOUR AU PERMIS APRÈS UNE ANNULATION OU INVALIDATION DE PERMIS

LES DOCUMENTS À FOURNIR

1. Référence 7 (annulation de permis) ou référence 44 (invalidation de permis)

Dans le cas d'une annulation judiciaire, le tribunal vous a remis un extrait de jugement appelé « Référence 7 : Communication d'une décision judiciaire relative au permis de conduire susceptible d'entraîner restriction du droit de conduire ».

Dans le cas d'une invalidation pour solde de points nul, l'autorité administrative auprès de laquelle vous avez restitué votre titre de conduite vous a remis en échange un document appelé « Référence 44 : Récépissé de remise d'un permis de conduire invalidé pour solde de points nuls »

En cas de perte des documents, vous devez rapprocher :

- soit du tribunal qui a prononcé la peine
- soit de la préfecture auprès de laquelle vous avez restitué votre titre

2-Tests psychotechniques

Le compte rendu des tests psychotechniques.

3-Visite médicale auprès d'un médecin agréé de la préfecture

Vous devrez être reconnu(e) apte pour pouvoir procéder à votre inscription et vous présenter aux épreuves.

Ces documents sont obligatoires afin de procéder aux démarches administratives.

A savoir : les délais de traitement de votre dossier dans le cadre d'un retour au permis peuvent prendre plusieurs semaines auprès des services ants.

Une fois votre dossier instruit, un relevé d'information sera délivré et déterminera si vous avez l'examen du code uniquement à repasser ou bien l'examen du code ainsi que l'examen pratique du permis de conduire.